

Montréal, le 20 mai 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'autorisation du Transporteur relative au
renforcement du réseau à 315 kV de l'Est de l'île de Montréal
Dossier R-4180-2021**

La présente a pour but de planifier la reprise du traitement du dossier en titre, à la suite du report de l'audience annoncé le 27 avril 2022¹.

Pour faire suite aux réponses transmises par le Transporteur le 27 avril 2022², la Régie de l'énergie considère que la preuve au dossier est complète. En conséquence, elle demande aux participants de transmettre, par écrit, leur argumentation selon le calendrier suivant :

- 31 mai 2022, 12 h : argumentation du Transporteur;
- 1^{er} juin 2022, 12 h : argumentations des intervenants;
- 2 juin 2022, 12 h : réplique du Transporteur.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

¹ Pièce [A-0018](#).

² Pièce [B-0048](#)